

NOM et Prénom hébergeur :



| Mois:  | Année :     |
|--------|-------------|
| 141019 | ∧ı ıı ı c c |

N'OPTEZ POUR CE REGISTRE QUE SI VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA PLATEFORME WEB Le REGISTRE DU LOGEUR est un état comptable conforme à l' Article R2333-51, sa tenue est une OBLIGATION DE LA LOI. Utilisez LE REGISTRE EN LIGNE, en vous connectant sur https://agglolarochelle.taxesejour.fr/, les calculs se font automatiquement.

NOM de l'hébergement :

|   | Adresse:   |
|---|--|
| cars, les terrains de camping et de caravanage et les por   | Numéro d'enregistrement : Nature et classement : Nombre de chambres : Capacité d'accueil :  Dur les palaces, les chambres d'hôtes, les aires de campingts de plaisance, les tarifs sont fixés en euros. Pour connaitre ment rendez-vous sur https://agglolarochelle.taxesejour.fr/ |
| Nombre de nuits du séjour Assujettis* non exonérés Mineurs  Hébergement d'urgence   | Social  Non assurietties  Non assurietties  Non assurietties  Sejour par personne  Sejour collecté pour le séjour séjour  Sejour par personne  Sejour séjour séjour  |
|   |  |
|   |  |
| *Conformément à l'article L2333-29 du CGCT, « la taxe de séjour est établie sur les personnes assujetties qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation ». | TOTAL<br>NUITÉES TOTAL €   |

## DÉCLARATION MENSUELLE

Si vous ne pouvez pas utiliser la plateforme renvoyez avant le 10 du mois suivant une copie signée de ce registre à :

Communauté d'Agglomération de La Rochelle – REGIE DE RECETTES TAXE DE SEJOUR 6, Rue Saint Michel – CS 41287 – 17086 La Rochelle Cedex 02

<u>Date : Signature:</u>